

N/REF : 30/01/2026 12H39 C:000502 I:16036
V/REF : 869135
V/Email reçu le Vendredi 30/01/2026 à 12H39

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1438
IMMEUBLE : RES LATERIA -1438
16/18, MAIL FELIX LECLERC
.
35135 CHANTEPIE

Rennes, le 12 Février 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 16 MAIL FELIX LECLERC - PASS CHANTIER (LOGEMENT RELOUÉ LE 13/02)
APPARTEMENT 0001
MOTIF : VERIFICATION ELECTRIQUE A REALISER
Donneur d'ordre : M. L. MENAY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 10/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DIAGNOSTIQUE ALUR:
CONTROLE APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION
CONSTAT : PRÉSENT ET ACCESSIBLE.
CONTROLE DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA
CONSTAT : PRÉSENT
CONTROLE PROTECTIONS CONTRE LES SUR-INTENSITÉ
CONSTAT : DISJONCTEUR ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT. CONTROLE LIAISONS
ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN
CONSTAT : PRÉSENTE
CONTROLE MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX
CONSTAT : NÉANT
CONTROLE CONDUCTEUR NON PROTÉGÉ MÉCANIQUEMENT
CONSTAT : SORTIE DE CÂBLE FOUR DOMINO APPARENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 à 22H30 lilian.menay@espacil.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 22:29 M. L. MENAY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,45	79,45
TOTAL H.T.				79,45
T.V.A. a 10,00%				7,94
TOTAL T.T.C.En EURO				87,39

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.